


FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET
Chasse à tir - Lot « Bois La Courarde & La Queue »

1. Définition de la consistance du lot et de la location

Département	78
Superficie	192,52 ha
Communes de situation	La-Queue-Lez-Yvelines, Grosrouvre et Galluis
Consistance	Massif domanial à l'Ouest de la N10 - 2 ^{ème} Div : Parcelles n° 02-31 à 02-43 (voir carte en annexe).
Engrillagements	 Grillage de la RN12 : Etat aléatoire - Présence de trous - Risque de fuite des animaux sur la RN
Limites :	
N	N12 et Rue de La Grande Vallée -> Zones urbanisées
E	Route de La Petite Noue et Route de la Courarde -> Zones urbanisées
S	Périmètre
O	Périmètre privé (Golf)
Gibier autorisé	Tous gibiers, sauf cerfs mâles de plus d'un an. Possibilité de délivrance au locataire de licences payantes pour les tirs des cerfs de plus d'un an
Maison forestière	Néant
Equipements touristiques	Parking
Zone de « Non tir »	Néant
Agent responsable du lot :	Aodren VINET Maison forestière du Bocquet 78490 GAMBAISEUIL Tél : 06 67 43 43 79 Courriel : aodren.vinet@onf.fr

2. Conditions particulières de l'exercice de la chasse

Jours de chasse	Lundi, sauf lorsqu'il est férié, à partir du 1er novembre 8 journées maximum / saison de chasse
Autre mode de chasse sur le lot et gibier concerné	Néant
Organisation des différents modes de chasse	Chasse en battue ou en poussée silencieuse
Suivi des prélèvements	Feuillet de déclaration et présence occasionnelle de l'agent responsable du lot au tableau
Traitement des viscères	Evacuation et traitement des viscères par une structure agréée
Protection de la biodiversité et pratiques de chasse	Le responsable du lot organisera la sécurié le long de la voie publique par la mise en place de panneaux triangulaires "Danger - Chasse en cours". Le responsable du lot devra réunir, à chaque journée, les participants pour rappeler les consignes de tir et de sécurité (organisation, rappel des angles de sécurité, connaissance des différents postes pourvus, comportement envers les autres usagers,...).